

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 17 janvier 2014  
(convocation du 7 janvier 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Janvier Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à DUCHENE Michel à partir de 10 h15  
M. BRON Jean-Charles à M. SOLARI Joël  
Mme. CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc  
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 40  
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel  
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. COLLET Brigitte  
Mme. CAZALET Anne-MARIE à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 30  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita jusqu'à 10 h 10  
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique  
Mlle. EL KHADIR Samira à Mlle. DELTIMPLE Nathalie

M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément  
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
Mme. LAURENT Wanda à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. MOGA Alain à M. DUPOUY Alain  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme. PARCELIER Muriel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime  
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

## **EXCUSES :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Autosurveillance des systèmes d'assainissement - Phase 2 - Sollicitation d'aide  
de l'agence de l'Eau Adour Garonne - Autorisation**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de satisfaire aux contraintes règlementaires, la Communauté urbaine de Bordeaux a équipé, au début des années 2000, son réseau d'assainissement de points d'autosurveillance sur la base de l'arrêté du 22 décembre 1994.

Cette phase 1 de l'autosurveillance, opérationnelle depuis 2003, concerne :

- 22 sites de mesures pour 18 déversoirs d'orage surveillés,
- l'estimation des flux déversés par réalisation de prélèvements,
- 48 pluviomètres et 7 marégraphes.

La réglementation en matière d'autosurveillance ayant été modifiée par l'arrêté du 22 juin 2007, il convient aujourd'hui de mettre en œuvre la phase 2, avec 73 nouveaux points qui comprennent :

- de nouveaux points règlementaires,
- des points caractéristiques du réseau,
- des points sur les exutoires d'eaux pluviales dans le milieu récepteur,
- des points nécessaires à la quantification des apports extérieurs au réseau communautaire,
- des points permettant d'améliorer le pilotage en temps réel des ouvrages dans un but de lutte contre les inondations.

Le montant de l'enveloppe maximale des travaux est estimé au stade de l'avant projet à 2 875 500 € H.T (valeur 2013).

Pour faire face à cette dépense, la Communauté urbaine de Bordeaux sollicite l'octroi d'une subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

La subvention est estimée à 25 % du montant estimé des travaux, soit 718 750 €.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget annexe assainissement chapitre 21, compte 21532, CRB TE00 (opération 21P0080003 - Equipement autre surveillance).

Les recettes correspondantes seront à créditer au budget annexe assainissement chapitre 13, compte 13111 CRB TE00 (opération 21P0060007 - Agence de l'Eau).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** les dispositions de l'article L-213-9-2 du Code de l'Environnement,

**VU** le décret 2005-378 du 23 avril 2005 relatif au programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses,

**VU** le décret du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité et aux dispositions d'assainissement non collectif,

**VU** la délibération de l'Agence de l'Eau Adour Garonne n° DI/CA/12-60 modifiée, le 10 décembre 2010 concernant les modalités générales d'attribution des versements des aides,

**VU** la délibération de l'agence de l'Eau Adour Garonne n° DL/CA/12/90 sur les modalités et les conditions d'attribution des aides pour l'assainissement et les eaux pluviales,

**Vu** l'accord cadre passé entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne et La Cub,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'obligation faite par le décret du 22 juin 2007 qui renforce les modalités de l'autosurveillance et l'intérêt de bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le président à signer la convention à intervenir entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'Agence de l'Eau Adour Garonne et solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

**Article 2** : les dépenses seront imputées au budget annexe assainissement chapitre 21, compte 21532 CRB TE00 et les dépenses créditées au budget annexe assainissement chapitre 13, compte 13111, CRB TE00, sous réserve du vote du budget primitif 2014 par le Conseil de Communauté.

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 janvier 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 6 FÉVRIER 2014</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 6 FÉVRIER 2014</b></p>
---

M. JEAN-PIERRE TURON